

Département de l'AIN

Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

Canton de MIRIBEL

Commune de BEYNOST

02

2024

03

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du : 08 avril 2024
Convocation du : 28 mars 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 17
Présents : 12
Votants : 12

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril, les membres composant le Conseil d'Administration du CCAS de Beynost, dûment convoqués, se sont réunis en salle du Conseil Municipal sous la Vice-présidence de Madame Véronique CORTINOVIS.

FINANCES : Approbation du Compte de Gestion 2023

Présents : Véronique Cortinavis, Laurence Rouquette, Valérie Berger, Annie Maciocia, Annick Pantel, Jean-Marc Curtet, Michèle Aubernon, Dominique Goyard, Edith Magat, Eliane Paya, Nadia Nasri, Ludovic Rostagnat.

Représentés :

Absents :

Caroline Terrier, Anne-Sophie Rampon, Nathalie Thimel-Blanchoz, Nicole Rampon, Christine Thomas.

Secrétaire de Séance :

Annick Pantel

Madame la Vice-présidente rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au Compte Administratif. Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le Compte de Gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil d'Administration, A L'UNANIMITE

STATUE sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

DECLARE que le Compte de Gestion 2023 dressé par le Trésorier Municipal n'appelle pas d'observation de la part des membres du CCAS

ADOpte le Compte de Gestion 2023 dressé par le Trésorier Municipal

Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.



délégation de la Présidente,
La Vice-présidente,


Véronique CORTINOVIS